

Objet : *RS - Passation d'avenants aux lots 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 087-24

objet **RS - Passation d'avenants aux lots 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 136-23, l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire.

Ces travaux ont fait l'objet de deux lots :

- lot 1 : VRD (voirie et réseaux divers), espaces verts et revêtements, attribué à l'entreprise SERTPR,
- lot 2 : éclairage public et signalisation lumineuse tricolore attribué à l'entreprise Aximum.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant d'une part, la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans le marché initial, et d'autre part, la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires.

Par ailleurs, le Département de la Savoie a souhaité la rénovation de la couche de roulement sur la RD5 non prévue dans le marché initial, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la surface d'enrobé de voirie. Cette plus-value sera remboursée à Grand Chambéry.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires en apportant la justification de ces prix nouveaux, et d'augmenter la masse financière du lot 1 (marché 230122) et du lot 2 (marché 230123).

Aussi, les prestations complémentaires réalisées dans le cadre du lot 1 ont amené à augmenter le délai d'exécution des travaux de 2 semaines, et les prestations complémentaires réalisées dans le cadre du lot 2 ont amené à augmenter le délai d'exécution des travaux de 4 semaines.

La nouvelle économie du marché 230122 (lot 1) est la suivante :

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	362 958,01 €	72 591,60 €	435 549,61 €
Avenant n° 1	23 131,95 €	4 626,39 €	27 758,34 €
Marché après avenant n° 1	386 089,96 €	77 217,99 €	463 307,95 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 23 131,95 € HT correspondant à une augmentation de 6,37 % du montant initial.

La nouvelle économie du marché 230123 (lot 2) est la suivante :

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	49 683,08 €	9 936,62 €	59 619,70 €
Avenant n° 1	5 583,05 €	1 116,61 €	6 699,66 €
Marché après avenant n° 1	55 266,13 €	11 053,23 €	66 319,36 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 5 583,05 € HT correspondant à une augmentation de 11,24 % du montant initial.

Au total des deux lots, l'économie global des travaux s'établit comme suit :

	€ HT	TVA	€ TTC
Montant global initial des travaux	412 641,09 €	82 528,22 €	495 169,31 €
Avenants lots 1 et 2	28 715,00 €	5 743,00 €	34 458,00 €
Montant global des travaux après avenants	441 356,09 €	88 271,22 €	529 627.31 €

Le montant global des avenants aux marchés de travaux s'élève à 28 715,00 HT correspondant à une augmentation de 6,96 % du montant global initial des travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 136-23 du Bureau du 9 novembre 2023 approuvant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz à La Ravoire,

Vu les marchés de travaux n° 230122 et 230123,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants aux lots 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

087-24

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants aux lots 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 30 mai 2024

Annexe(s) : Marché 230122 - Avenant 1 - PC RAE,
Marché 230123 - Avenant 1 - PC RAE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31537H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31537H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 05 juin 2024